

« Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre – Secteur de la propreté »



Les acteurs concernés par le guide :

Le guide s'adresse aux acteurs du **secteur de la propreté** qui interviennent auprès des entreprises et des collectivités (bureaux, parties communes d'immeubles, commerces, santé, industrie, locaux et matériel de transports, hôtellerie, milieu scolaire, ...).

En revanche, sont exclues du secteur de la propreté les activités liées aux services aux particuliers, au nettoyage de la voie publique, à la dératisation, désinfectisation et désinfection, ainsi qu'à la collecte et au recyclage des déchets.

Libellé	Code NAF
<i>Nettoyage courant des bâtiments</i>	81.21
<i>Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel</i>	81.22
<i>Autres activités de nettoyage n.c.a.</i>	81.29B

Figure 1 : Filières concernées par le guide

A noter qu'en 2017, les filières concernées par ce guide représentent 102 organisations obligées par l'article L229-25 du Code de l'Environnement sur les bilans GES. Retrouvez, à titre d'exemples, 17 bilans publiés par des entités du secteur sur la plateforme en ligne du Centre de Ressources Bilans GES de l'ADEME.

Le cadre d'élaboration du guide :

Le guide a été réalisé grâce à la collaboration active d'acteurs divers du secteur de la propreté. Son élaboration s'est construite autour de **4 groupes de travail** regroupant respectivement des donneurs d'ordres des entreprises de propreté, des entreprises de propreté elles-mêmes, ainsi que des fabricants et des distributeurs de produits d'entretien, de consommables et de machines.

Le comité de pilotage du projet comprenait : la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) ; l'Association des Professionnels en Conseil Climat, énergie et environnement (APCC) ; le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ; le Service des Achats de l'État (SAE) ; le fabricant de machines de nettoyage Tennant ; les bureaux de conseil CTIP Conseil et Greenflex, en charge de la réalisation technique du guide ; et l'ADEME.

Pourquoi faire un Bilan GES ?

Réaliser un Bilan GES permet à une organisation d'identifier ses principaux postes émetteurs de GES en vue de mettre en œuvre des actions de réduction de ses émissions, s'inscrivant dans une **démarche de lutte contre le changement climatique et de réduction de ses externalités négatives**.

Cela permet également à une organisation d'identifier sa **dépendance carbone** et **d'anticiper les évolutions** d'un monde décarboné (réglementation ou prix du carbone) en adaptant sa stratégie.

Chiffres clés du secteur de la Propreté en 2018

- **47 056** entreprises dont **27 301** auto-entreprises
- **500 000** emplois
- **13,6 Mds d'€ de CA**
- **400** entreprises engagées dans une démarche de développement durable, représentant **66%** des effectifs du secteur

Source : *Chiffres clés et actions prioritaires, Édition 2018 – Le Monde de la Propreté*

Comment réaliser son Bilan GES ?

Quels périmètres prendre en compte lors de la réalisation d'un Bilan GES ?

La définition des périmètres à prendre en compte est une étape clé d'une démarche de bilan GES, dont dépendra la représentativité de son résultat. Le guide présente la méthode d'élaboration du bilan et la manière dont celle-ci peut être adaptée au secteur de la Propreté.

Dans un premier temps il s'agit de définir le **périmètre organisationnel** pour la réalisation du bilan (quelles sont les entités concernées par mon étude). Le guide rappelle les différents choix possibles (approche « part du capital » ; approche « contrôle » financier ou opérationnel), et conseille in fine de choisir l'approche « contrôle opérationnel ».

En ce qui concerne le **périmètre opérationnel** (quelles sources générant des émissions vont être prises en compte, cf. schéma figure 2), le guide présente la liste des postes d'émissions pertinents pour le secteur de la propreté, en les hiérarchisant selon leur contribution moyenne dans les émissions. Quatre catégories sont définies : significatifs (« +++ » = plus de 5% des émissions) ; le plus souvent secondaires (« ++ » = entre 1 à 5% des émissions) ; marginaux (« + » = moins de 1% des émissions) et a priori non applicables (cf. extrait figure 3).

Retrouvez également pour chacun des postes à prendre en compte **des fiches méthodologiques** (cf. aperçu figure 4) comprenant une description des sources d'émissions associées au poste, une liste des données à collecter et la méthodologie associée, et des témoignages associés à leur mise en pratique (voir ci-après).

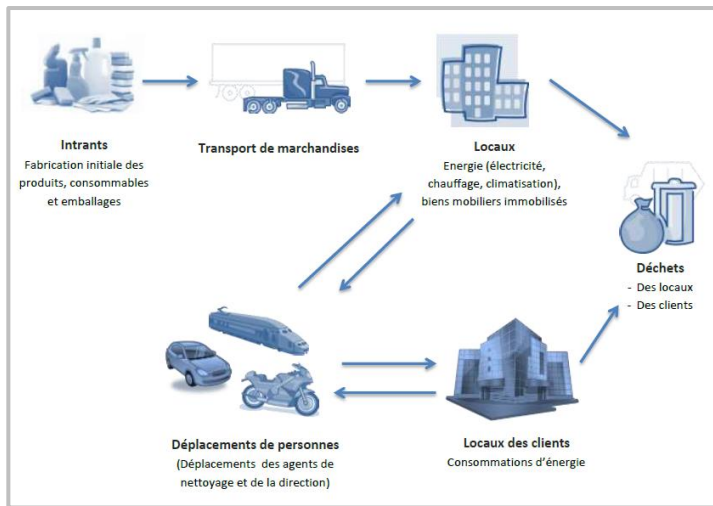


Figure 2 : Périmètre à prendre en compte dans le bilan GES des entreprises du secteur (p.25)

N°	Poste Art. 75	Exemple de source d'émissions	Prise en compte du Bilan GES d'une entreprise de propreté
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Chaudières (fioul, bois, etc.), groupes électrogènes, etc.	+
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules à moteur thermique détenus ou contrôlés par l'entreprise (flotte de société)	+++
3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de la décarbonation, de réactions chimiques, etc...	A priori non applicable
...
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité.	+
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Achat de vapeur, de chaleur ou de froid via un réseau collectif.	+
8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les postes 1 à 7	Extraction, production, et transport des combustibles consommés directement par la personne morale ou indirectement par ses fournisseurs d'électricité, vapeur, chaleur, froid	++
9	Achats de produits ou services	Fabrication des achats marchands : produits de nettoyage, consommables, papier, cartons, services etc.	+++
...
13	Déplacements professionnels	transport non contrôlés par l'enseigne (train, avion, voiture en location courte durée)	+++
...
16	Investissements	Sources d'émissions liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers	A priori non applicable
...
24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23 Ex : traitement des déchets du client	+

Figure 3 : Hiérarchisation des postes d'émissions à prendre en compte (p.37-p.38)

Figure 4 : Aperçu d'une fiche méthodologique (p.39-p.63)



Quelles données collecter ?

L'objectif de cette phase est de rassembler un jeu de données qui constitue une **description adéquate de tous les flux** (de matière, d'énergie, de personnes, de capitaux, ...) qui permettent de mener à bien les activités du périmètre organisationnel pendant une année. La collecte de données est une étape essentielle de la démarche de bilan GES, dont va dépendre la précision de son résultat.

Chaque fiche méthodologique propose ainsi une synthèse des données à collecter pour chaque poste d'émissions, en fonction du niveau d'exigence choisi pour la réalisation du bilan GES : réglementaire, pilotage ou stratégique (cf. figure 5).

Catégorie Art.75 / Catégorie Bilan Carbone ⁹	Exemple de sources d'émissions	Niveau 1 - Réglementaire :	Niveau 2 – Pilotage	Niveau 3 – Stratégique
Poste 9 Achats de produits ou services / Intrants	- Produits et consommables de nettoyage		- coût et quantité des produits et consommables	- origine des matières premières produits - pays de fabrication des produits - découpage par produits/services éco labélisés, recyclés, ...

Figure 5 : Synthèse des données à collecter pour le poste « Achats de produits ou services » (p.45)

Matériels, produits, consommables, tenues ... :

Il est nécessaire de connaître la quantité achetée (en tonne ou unité) au cours de la période de référence et de déterminer la composition et le poids des emballages. La solution ici est d'identifier la nature des emballages lors de la réception des achats et de les peser.

Pour récupérer ces données, l'entreprise pourra faire appel à ses fournisseurs en leur demandant le reporting des achats sur la période de référence du bilan GES.

L'autre solution (plus longue) sera d'étudier les bons de livraison archivés en entreprise et de relever le nombre de chaque article.

Sources classiques pour collecter les données : service des achats, comptabilité.

Retrouvez ensuite des précisions concernant les informations à mobiliser, la méthodologie à mettre en place pour les obtenir, ainsi que les services ressources classiques au sein de l'organisation à solliciter lors de la collecte (cf. exemple figure 6) !

Figure 6 : Précisions concernant les données à collecter pour le poste « Achats de produits ou de services » (p.46)

Quels facteurs d'émissions utiliser ?

Le guide présente les différentes bases de données disponibles à utiliser pour le calcul de ces émissions (p.92 et p.106). Conformément à la méthode réglementaire, il recommande principalement l'utilisation de la Base Carbone® de l'ADEME et précise qu'à défaut pourront également être utilisées la base ELCD de l'Union Européenne, la base anglo-saxonne de la DEFRA, les outils du GHG Protocol, ou des extractions de bases de données d'analyse de cycle de vie et d'indicateurs d'impacts environnementaux tels que la base INIES, le répertoire REACH ou les données d'EcolInvent, ou toute autre donnée issue de travaux spécifiques mais non mentionnée dans une base.

A noter également que l'outil « Bilan Produit » de l'ADEME, simple d'utilisation et téléchargeable gratuitement, permet la modélisation et l'évaluation des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service. Cet outil pratique pourra vous aider au calcul de facteurs d'émissions manquants.

Comment réduire ses émissions ?

La mise en place d'un plan d'actions de réduction des émissions est la dernière étape de la démarche de Bilan GES et constitue un point d'entrée pour s'engager dans une stratégie globale de sobriété carbone, fondée sur une démarche de progrès et d'amélioration continue.

Le guide met en évidence des **pistes d'actions pertinentes** pouvant être mises en œuvre par les acteurs du secteur, pour les émissions liées aux grands postes d'émissions : déchets produits par l'entreprise de propreté ; déplacements de personnes ; intrants ; énergie ; fret ; immobilisations ; utilisation.

Poste	Actions	Facilité	Coût	Gains
DECHETS PRODUITS PAR L'ENTREPRISE DE PROPLETE				
Réduction de la quantité de déchets générés par l'entreprise	Privilégier les systèmes de recharges	●	●	●
	Privilégier les produits sans emballages, en vrac, avec des emballages recyclables ou en matières recyclées	●	●	●

DEPLACEMENTS DE PERSONNES				
Déplacements domicile - travail et domicile - chantier	Optimisation des déplacements des salariés des entreprises de propreté : sectoriser les interventions et affecter une équipe par secteur	●	●	●
	Repenser les déplacements domicile - Entreprise : Inciter les salariés et la direction à se déplacer, dès que possible, en transports en commun, à privilégier le train à la voiture...	●	●	●

INTRANTS				

ENERGIE				

FRET				

IMMOBILISATIONS				

UTILISATION				

Figure 7 : Extrait du tableau de synthèse des pistes d'actions (p.65-p.68)

Retrouvez-les directement sous la forme d'un tableau de synthèse (cf. extrait figure 7) !

De plus, pour chaque piste d'action, le guide propose une **fiche méthodologique** (cf. aperçu figure 8) comprenant une description de l'action et de l'objectif associé, les postes d'émissions concernés, le niveau de portage nécessaire à l'action, les gains pouvant être attendus grâce à l'action (CO2 + €), les ressources et indicateurs de suivi à mettre en place, et sa difficulté de mise en œuvre.

N'hésitez pas à vous inspirer des actions proposées !

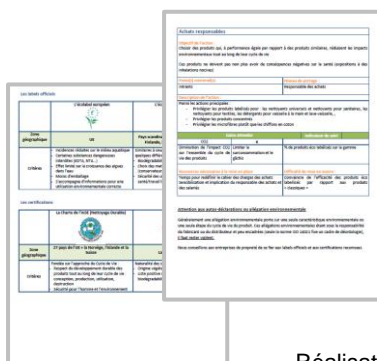


Figure 8 : Aperçu d'une fiche-action (p.69-p.86)

Des éléments complémentaires

Un outil sectoriel à votre disposition :

La FEP a développé CarbonArtik, **un outil spécifique** aux entreprises de la propreté permettant de réaliser leur bilan GES avec une base d'actions concrètes à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de son activité.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 23 du guide et sur le site : <http://www.fep-iledefrance.fr/kit-developpement-durable/loutil-web-de-gestion-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/>

Réaliser une Analyse de Cycle de Vie (ACV) :

Bien que le guide traite des GES, le secteur de la propreté est également concerné par d'autres enjeux environnementaux de premier plan. Retrouvez les fondamentaux des démarches ACV (p.113-p.118), ainsi que les indicateurs d'impacts principaux à utiliser et des retours d'expériences d'une démarche d'écoconception d'un service de nettoyage industriel.

Retours d'expériences et conseils pratiques :

Découvrez **trois retours d'expérience** d'organisations (cf. aperçu figure 9) ayant réalisé un exercice de bilan GES : quelle démarche mise en place, les résultats du bilan, les bonnes pratiques identifiées, ainsi que les difficultés rencontrées.

Retrouvez également en fin d'ouvrage des recommandations pratiques (p.95-p.112) permettant de faciliter votre exercice : des conseils sur la préparation et la planification de la démarche (portage à mettre en place, choix ou non d'un conseil externe), sur l'organisation de la collecte des données et des supports associés, sur la phase d'élaboration des actions à mettre en place, ainsi que sur la communication interne et externe autour de la démarche.



Figure 9 : Aperçu d'un retour d'expérience (p.25-p.31)

Retours d'expériences à partir des bilans publiés

Des bilans d'entreprises du secteur sont aujourd'hui publiés sur la plateforme de l'ADEME. L'intégralité de la démarche est accessible à tous. N'hésitez pas à vous inspirer des plans d'actions proposés !

Rendez-vous sur www.bilans-ges.ademe.fr dans la rubrique : « Bilans en ligne » > « Consulter les bilans ».

Figure 10 : Extrait du plan d'actions d'un bilan GES publié sur la plateforme de l'ADEME

DOMAINE	ACTIONS	COMMENTAIRES	RESPONSABLES	DELAI	
OPTIMISATION DES AFFECTATIONS	Optimiser les trajets Domicile-Travail des agents à travers une solution de rélocalisation	L'objectif est de diminuer les trajets entre le domicile et les chantiers principaux des agents.	DSI & Dir.Dev. Responsable	Entre 1 et 4 ans Fin 2019	
VISIO-CONFERENCE	1) Mise en œuvre d'un système de visio conférence (OVP)	La phase de mise en œuvre et de mise à disposition a déjà été réalisée. La phase de sensibilisation prendra plus de temps afin d'intégrer ce nouvel outil dans les mœurs.	DSI & Dir.Dev. Responsable	Entre 1 et 4 ans 1) Fin 2016 2) Fin 2019	
CO-VOITURAGE	1) Mise en œuvre au siège dans le cadre du PDE depuis 2009		1) Réfèrent Risques routiers	Entre 1 et 4 ans 1) Relancé en 2016	
	2) Etude d'une solution informatique et de moyens de communication pour déployer à l'exploitation		2) Dir.Dev. Responsable	2) Pilote	
	3) Déploiement			3) 2018	
***	***	***	***	***	***



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex
01

7930

www.ademe.fr

Pour plus d'informations sur la démarche de Bilan GES :
<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

Pour un accès direct au guide sectoriel « Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre – Secteur de la propreté » :
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/7930_guide_sectoriel_ges_proprete.pdf